

Compétitivité



La cinquième édition du baromètre Amundi-METI-Option Finance sur la

compétitivité des entreprises de taille intermédiaire révèle une nette amélioration de la confiance des ETI dans leurs perspectives. Pour la première fois depuis un an et demi, la majorité d'entre elles ressentent également une stabilisation, voire une baisse, du poids de la fiscalité sur leurs activités, même si elles attendent encore davantage d'efforts du gouvernement dans ce domaine.

ETI : ça va (un peu) mieux

«Oui, ça va mieux.» Si le constat effectué par François Hollande en avril dernier a eu du mal à convaincre, sa formule pourrait en revanche être reprise à leur compte par les ETI sondées dans le cadre du dernier baromètre réalisé par Aloa Consulting pour Amundi, le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) et Option Finance. 89 % des ETI interrogées lors de cette cinquième vague se montrent en effet confiantes sur l'évolution de leur activité au cours

des douze prochains mois. En hausse de six points par rapport à octobre dernier, ce ratio représente un plus haut depuis la première édition de l'étude, parue en septembre 2014 (75%). De plus, 34 % des sociétés interrogées se disent «tout à fait» confiantes sur leurs perspectives, contre seulement 22 % six mois plus tôt. Il s'agit, là aussi, d'un niveau record. «Cet optimisme s'explique notamment par l'évolution du contexte macroéconomique, indique Alexandre Montay, délégué général du METI. La reprise progressive de la consommation des ménages ainsi que l'amélioration de la conjoncture internationale, notamment en zone euro, offrent aux ETI des débouchés commerciaux plus encourageants que ces dernières années.»

Méthodologie du baromètre

Ce baromètre a été réalisé par téléphone auprès de 266 présidents-directeurs généraux, directeurs généraux ou directeurs administratifs et financiers d'ETI, entre le 26 avril et le 20 mai 2016. 37 % des répondants affichent un chiffre d'affaires compris entre 50 millions et 74 millions d'euros, 30 % entre 75 millions et 199 millions d'euros, et 33 % de 200 millions d'euros et plus.

Une hausse du sentiment de compétitivité

L'amélioration de l'environnement économique n'explique toutefois pas tout. D'abord, de nombreuses entreprises ont su entreprendre dans un passé récent des démarches destinées à doper leur compétitivité, qui portent aujourd'hui leurs fruits. A ce titre, entre 89 et 94 % des ETI interrogées entre janvier et octobre 2015 s'estimaient compétitives, elles sont 92 % à émettre cette opinion dans

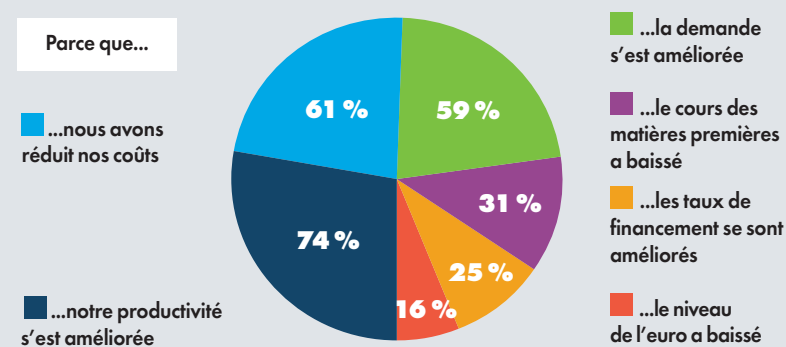
le cadre de la présente édition du baromètre. Surtout, 72 % des dirigeants considèrent que leur compétitivité s'est améliorée au cours des douze derniers mois. Pour 74 % d'entre eux, cette situation résulte de l'augmentation de leur productivité, tandis que le déploiement de programmes d'optimisation des coûts (61 %) et la hausse de la demande (59 %) ont également entraîné des effets positifs. Même pour les 24 % d'ETI qui trouvent à l'inverse que leur compétitivité s'est dégradée depuis un an, certains signes sont encourageants. «55 % des dirigeants qui dressent ce constat attribuent la baisse de leur compétitivité à l'évolution de leurs débouchés commerciaux, souligne Alexandre Montay. Or ils étaient 72 % dans ce cas il y a six mois. Autre exemple, 39 % de ces dirigeants mettent en avant l'augmentation de leurs charges sociales, impôts et taxes pour expliquer ce phénomène, contre 50 % en octobre 2015.»

Ensuite, des signaux favorables sont aussi perceptibles sur le plan fiscal. Certes, la situation est encore loin d'être idéale : près de la moitié des 266 ETI interrogées a constaté au cours des douze derniers mois un durcissement des contrôles fiscaux et sociaux, tandis que 92 % des sondés plaident pour de nouvelles baisses d'impôts et de charges significatives afin d'accélérer leur rebond. Pour autant, une part croissante d'entre eux fait état d'un léger mieux sur ce dernier aspect. Pour la première fois depuis septembre 2014, une majorité d'entreprises (57 % des répondants) trouve que le poids global de l'impôt et des taxes est resté stable (48 %) ou a diminué (9 %) depuis un an, contre 37 % en septembre 2014 et 49 % il y a un an. «La fiscalité des entreprises françaises demeure à un niveau parmi les plus élevés au monde, ce qui est très regrettable, déplore Alexandre Montay. Mais il faut reconnaître que certaines mesures récentes comme le suramortissement de certains investissements, principalement industriels, et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ou des dispositifs plus anciens comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ont permis de corriger quelque peu les choses. Le CICE a par exemple permis aux ETI de récupérer 6 milliards d'euros entre 2014 et 2015.» De fait, 84 % des sociétés sondées déclarent avoir utilisé ce dernier outil fiscal au cours des douze derniers mois.

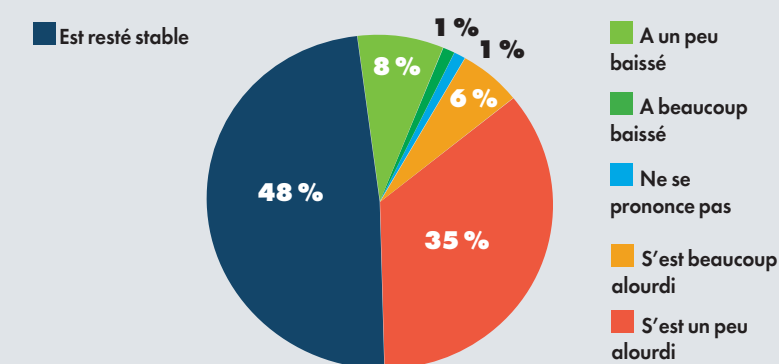
Priorité à l'emploi et au développement

Dans ce contexte globalement positif, les ETI sont incitées à investir davantage. A ce titre, 83 % des répondants estiment actuellement disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour réaliser des projets, alors qu'environ deux sondés sur cinq la considéraient même comme «tout à fait» satisfaisante. Un record par rapport aux quatre précédentes vagues du baromètre ! Concernant la répartition de ces investissements au cours des six prochains mois, 57 % des sociétés sondées comptent poursuivre le renouvellement de leur appareil productif (machines, processus, etc.), 52 % entendent investir dans la recherche et le dévelop-

Pour quelles raisons principales la compétitivité de votre entreprise s'est-elle améliorée selon vous ?



Au cours des 12 derniers mois, avez-vous le sentiment que le poids global des taxes et impôts s'est beaucoup alourdi, un peu alourdi, est resté stable, a un peu baissé, a beaucoup baissé ?



Une progression des financements désintermédiés

- La part des ETI qui ont mené au moins une opération de financement au cours des douze mois écoulés a augmenté de 12 points entre octobre 2015 et mai 2016, à 58 %. Alors que 41 et 29 % des sociétés concernées ont procédé respectivement à des financements bancaires et à des renforcements de fonds propres, un nombre croissant d'entre elles se sont montrées convaincues par les emprunts désintermédiés.
- En effet, 7 % des sociétés ayant levé des fonds ont réalisé depuis le printemps 2015 au moins une émission obligataire cotée, tandis que 5 % ont opté pour un placement sur le marché privé français (Euro-PP). Lors de la première vague du baromètre sur la compétitivité des ETI, elles étaient respectivement 3 et 1 % à avoir eu recours à ces deux modes de financement. «La progression de la dette obligataire, qui présente l'avantage d'être remboursable in fine, a été favorisée par l'abaissement général des taux d'intérêt sur ces marchés, ainsi que par la réduction progressive des tickets pouvant être placés sur le marché de l'Euro-PP», rappelle Alexandre Montay, délégué général du METI.

Avez-vous confiance en l'évolution de votre activité pour les 12 prochains mois?

	Sep. 2014 Vague 1	Octobre 2015 Vague 4	Mai 2016 Vague 5
Sous-total oui	75 %	83 %	89 %
Oui, tout-à-fait	27 %	22 %	34 %
Oui, plutôt	48 %	61 %	56 %
Sous-total non	25 %	17 %	11 %
Non, pas vraiment	21 %	15 %	9 %
Non, pas du tout	4 %	2 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %

pement, 49 % dans le marketing et la communication et 42 % dans des opérations de croissance externe. Fait nouveau, le recrutement et la formation des collaborateurs sont devenus une priorité pour 59 % des ETI interrogées, contre 42 % en octobre dernier. «La volonté d'acquérir de

nouvelles compétences, notamment en matière de digital, illustre le retour d'un nombre croissant d'entreprises vers une logique de montée en gamme et de conquête de marchés», se réjouit Alexandre Montay.

Encore faut-il cependant que les conditions pour y parvenir soient réunies. En effet, la moitié des ETI ont récemment éprouvé des difficultés à recruter des salariés. Pour 61 % des 132 sondés concernés, cette situation résulte principalement de leur localisation géographique, tandis que 59 % l'attribuent surtout à la rareté des qualifications qu'elles recherchent. Ces deux raisons distancent largement d'autres facteurs comme les prétentions salariales trop élevées des recrues potentielles (30 %) et les packages épargne salariale/retraite insuffisamment attractifs (28 %). De plus, 87 % des entreprises de taille intermédiaire jugent nécessaire un assouplissement du droit du travail pour favoriser l'embauche. Qu'elle passe ou non, ce n'est pas la loi El Khomri qui risque de leur donner satisfaction... ■

Guillaume Clément

 @GuillaumeOverIt

Parole d'expert

«Accompagner les salariés : un enjeu majeur de l'épargne salariale et retraite»

Selon Xavier Collot, responsable de l'épargne salariale et retraite chez Amundi, une plus forte implication des salariés doit les amener à des choix d'épargne plus rationnels.

Comment les salariés gèrent-ils leur épargne salariale et retraite ?

Ils utilisent peu la large palette d'outils à leur disposition : en moyenne, ils investissent dans 1,8 support, d'après nos statistiques internes. Pire, alors que, pour Amundi ESR, la durée moyenne d'investissement dans un PEE est de 8 ans, c'est souvent les fonds monétaires qui sont utilisés par défaut. En consultant leurs relevés de compte à fin 2015, les salariés ont cependant constaté pour la première fois que les fonds monétaires pouvaient avoir des performances légèrement négatives. Une prise de conscience qu'ils doivent maintenant transformer en choix d'investissement.

Justement, quelles alternatives au monétaire sont à disposition des salariés ?

Les salariés les plus prudents ne vont pas investir demain dans des supports actions ! Mais nous leur proposons des offres conciliant protection et horizon d'investissement



plus long. Nous réfléchissons ainsi à lancer un fonds investi sur des titres (obligataires) de maturité 6 à 12 mois : de quoi viser un objectif de rendement positif au prix d'un peu plus de risque. Les salariés peuvent aussi choisir des fonds prudents ou des fonds diversifiés avec protection partielle du capital comme Amundi Protect 90 ESR, lancé dès 2008 et qui a collecté un milliard d'euros en épargne salariale¹. Des fonds obligataires «buy and hold», qui vont porter des obliga-

tions jusqu'à leur échéance, sont aussi une solution intéressante. Quant au PERCO, la loi Macron définit maintenant comme choix par défaut la grille de gestion pilotée.

Mais comment convaincre les salariés de changer leurs habitudes ?

Depuis deux ans, nous sommes agréés organisme de formation et formons des équipes des ressources humaines des entreprises à accompagner leurs collaborateurs dans leurs choix d'investissement. Nous travaillons aujourd'hui à la digitalisation de cette offre sous la forme d'un MOOC/SPOC². Et nous avons pour objectif de devenir le premier acteur de l'épargne salariale à obtenir un agrément de l'ACPR³ pour fournir un vrai conseil financier aux salariés. ■

1 - Source Amundi AM

2 - MOOC (Massive Open Online Courses) - SPOC (Small Private On Line Courses)

3 - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution